



COMPTE ADMINISTRATIF

NOTE DE PRESENTATION

2022

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	2
2. SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
LES DEPENSES	3
CHARGES A CARACTERE GENERAL : 9 187 309 €.	4
LES DEPENSES DE PERSONNEL : 23 285 738 €	4
LES PRELEVEMENTS AU TITRE DE LA PEREQUATION : 888 246 €	4
LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 1 106 662 €	4
LES CHARGES FINANCIERES : 148 086 €	5
LES CHARGES EXCEPTIONNELLES : 111 872 €	5
LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS : 2 690 026 €	5
LES RECETTES	6
LES REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL ET CHARGES : 314 468 €	7
LES PRODUITS DES SERVICES VERSES PAR LES USAGERS : 3 629 091 €	7
LES IMPOTS ET TAXES : 27 383 335 €	7
LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 5 270 706 €	7
LE PRODUIT DES LOCATIONS DES IMMEUBLES : 508 868 €	8
PRODUITS EXCEPTIONNELS : 261 424 €	8
DES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS : 398 778 €	8
RESULTAT REPORTE DE 2021 : 1 200 000 €	8
LE RESULTAT	8
3. SECTION D'INVESTISSEMENT	9
LES DEPENSES	9
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 4 246 959 €	10
IMMOBILISATIONS EN COURS : 4 057 997 €	10
TAXE D'AMENAGEMENT : RESTITUTION POUR 7 133 €.	11
REMBOURSEMENT DE LA DETTE : 1 448 536 €.	11
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS (REMBOURSEMENTS EFFECTUES) : 11 008 €.	11
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS : 162 216 €	11
OPERATIONS D'ORDRE ET PATRIMONIALES : 954 155 €	11
LES RECETTES	12
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 1 767 270 €	13
EMPRUNT : 3 000 000 €	13
FCTVA : 957 388 €	13
TAXE D'AMENAGEMENT : 84 557 €	13
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (RESULTAT 2021) : 2 328 314 €	13
DEPOT ET CAUTIONNEMENTS REÇUS : 14 938 €	13
RECETTES D'ORDRE : 3 245 403 €	13
RESULTAT	13
COMPTE ADMINISTRATIF 2022	1

1. INTRODUCTION

Le présent document retrace les principales informations et évolutions du compte administratif du budget principal de la commune sur l'exercice budgétaire 2022. Il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la collectivité.

Le budget 2022 s'organisait de la manière suivante :

17 530 035 € pour la section d'investissement

38 389 677 € pour la section de fonctionnement

Les comptes administratifs 2020 et 2021 avaient été largement impactés par la crise sanitaire. Celui de 2022 l'est par la conjoncture découlant notamment de la guerre en Ukraine. Le budget des collectivités, affectés par ce contexte économique dégradé, voient leurs charges augmenter très fortement sous les effets de l'inflation, du coût de l'énergie, des hausses des dépenses de personnel ou encore de l'augmentation du coût de la dette via le resserrement des taux d'intérêt.

Dans ce contexte incertain, il a une nouvelle fois fallu s'adapter à la situation en maîtrisant au mieux notre gestion.



2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

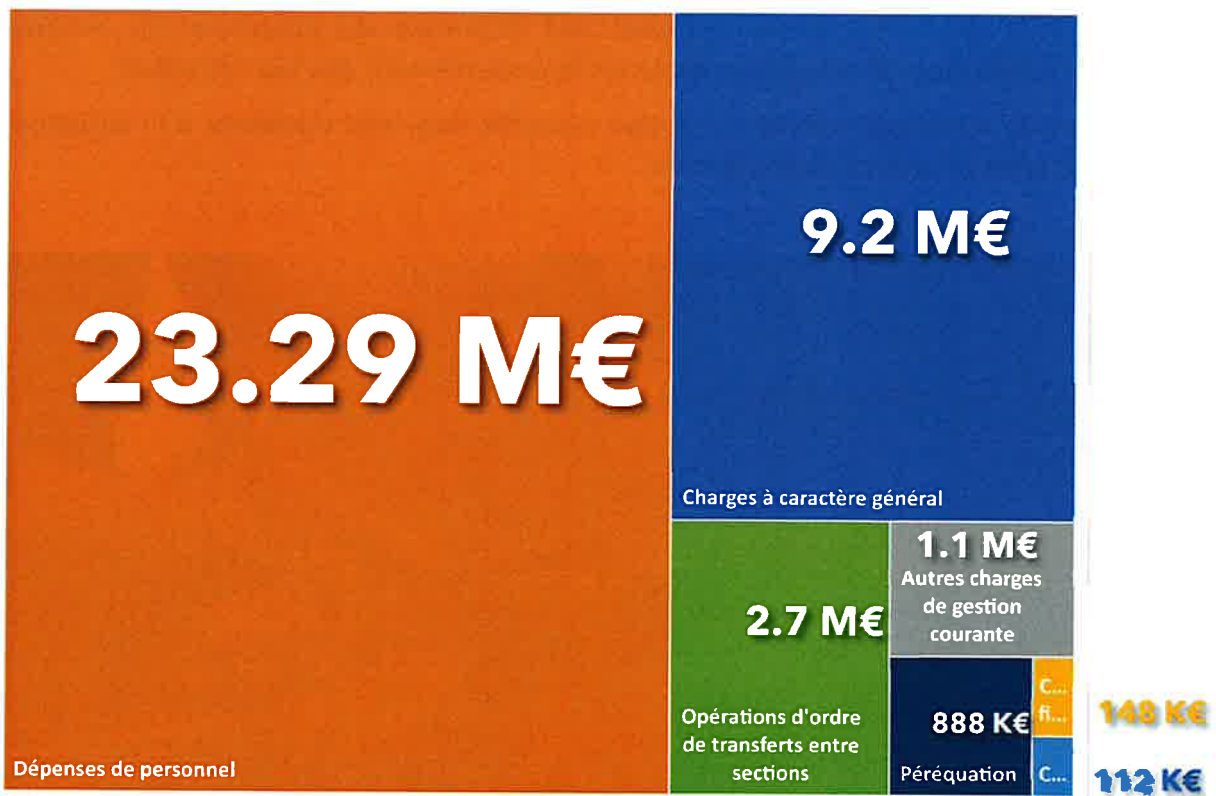
97.5%

Taux de réalisation

Dans un contexte de tensions inédites sur le budget, il est indispensable de maîtriser ses dépenses. Ainsi, les dépenses réelles de la ville affichent une baisse de 946 K€ par rapport au BP 2022.

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

- Charges à caractère général
- Dépenses de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Opérations d'ordre de transferts entre sections
- Péréquation



Charges à caractère général : 9 187 309 €.

Les charges à caractère général ont été fortement impactées par la hausse conjoncturelle des fournitures et des services qui sont indexés sur l'inflation, de la hausse substantielle des consommations des fluides (gaz, électricité, eau) et du carburant. Ces augmentations sont estimées à 1 M€ dans l'attente des dernières factures.

Cette progression a été partiellement contenue par les économies qui ont été demandées aux services dans l'ensemble de nos dépenses sans dégrader le service rendu à la population.

Les dépenses de personnel : 23 285 738 €

Les dépenses de personnel ont été impactées par :

- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet
- L'augmentation du SMIC
- Les effets de différentes réformes intervenues
- Les évolutions de carrière des agents.

L'optimisation de nos effectifs (diminution de 60 ETP soit 1.6M€ sur les deux dernières années) permet à Elancourt de maîtriser, malgré tout, sa masse salariale.

Les prélèvements au titre de la péréquation : 888 246 €

Ces prélèvements sont estimés en progression de 231 246 € par rapport à 2022 avec la contribution au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) estimé à 400 038 € et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 488 208 €.

Les autres charges de gestion courante : 1 106 662 €

Les autres charges de gestion courantes que sont les subventions, les redevances et les indemnités des élus sont stables par rapport à 2021. La Commune a maintenu ses efforts dans l'accompagnement aux associations par le versement de subventions qui totalisent 311 703 €.

Les dépenses liées à l'ouverture du Centre Nautique sont moindres par une ouverture reportée du printemps au mois de septembre et d'un décalage de facturation. Seul le montant de 49 342 € apparaît en charges rattachées

Les charges financières : 148 086 €

Ce poste comprend le paiement des intérêts des emprunts en cours ainsi que les intérêts de l'emprunt lié à la construction du Centre Nautique pour 51 522 €.

Les charges exceptionnelles : 111 872 €

Ce poste comprend principalement la subvention de 80 000 € versée au Cinéma des 7 Mares ainsi que le règlement de litiges pour un montant de 19 962 €.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 2 690 026 €

Ce poste est essentiellement constitué des dotations aux amortissements pour 2 563 942 €, aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir pour 29 959 € (étalement des dépenses 2020 nettes liées à la Covid-19), à l'ajustement de la provision pour dépréciation des actifs circulants pour 41 274 € et aux écritures de cession pour 54 851 €.

LES RECETTES

101.5%

Taux de réalisation

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 38 967 365 € dont 1 200 000 € de résultat reporté et 67 444 € de produits à encaisser au titre de 2022 mais non réalisés au 31 décembre.

Les principales recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :



Les remboursements sur rémunérations du personnel et charges : 314 468 €

Elles sont constituées des indemnités journalières, du versement de l'assurance du personnel, du remboursement des charges de sécurité sociale, du remboursement du supplément familial.

Les produits des services versés par les usagers : 3 629 091 €

Cette recette retrouve quasiment son niveau d'avant la crise sanitaire avec une progression de 510 000 € soit +16% comparées à celles de 2021 et 180 752 € en plus des prévisions budgétaires.

Les impôts et taxes : 27 383 335 €

Les produits de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont les plus importants avec 18 995 693 €.

Les autres recettes proviennent de l'attribution de compensation versée par Saint-Quentin en Yvelines pour 6 600 248 €, des taxes sur les pylônes et la consommation électrique pour 398 573 € ainsi que les taxes communales aux droits de mutation pour un montant de 1 387 112 € (soit 37 112 € de plus que prévu).

Les dotations et participations : 5 270 706 €

Les participations de l'Etat sont principalement constituées de la Dotation Forfaitaire de 1 019 249 € (en recul de 304 471 € par rapport à 2021) et la Compensation des exonérations de taxes foncières de 1 886 747 € (dont 1 799 403 € pour la réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels en matière de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

Les autres participations de l'Etat représentent 171 371 € avec notamment 50 000 € au titre du dispositif des conseillers numériques France Services, 36 790 € de dotation pour les titres sécurisés et 59 587 € de subventions sur projets.

Les participations des autres organismes s'élèvent à 2 077 142 € dont principalement 2 048 874 € de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) et 11 946 € de différentes entreprises dans le cadre de l'organisation du TRAIL 2022.

Les Autres participations : 116 197 €

Les autres participations d'un montant de 116 197 € comprennent la contribution de la Ville de Maurepas pour 56 889 € au titre de l'entente intercommunale Jean de la Fontaine et 8 639 € au titre du feu d'artifice du 13 juillet.

Ce sont également les participations du Conseil Départemental pour 34 468 € et les participations d'autres communes aux frais de scolarité des enfants accueillis dans les écoles d'Elancourt pour 14 131 €.

Le produit des locations des immeubles : 508 868 €

Produits exceptionnels : 261 424 €

Nous retrouvons principalement des remboursements de trop payé sur factures d'eau pour 78 372 €, de charges de copropriétés pour 30 500 €, de notre assureur SOFAXIS pour 26 134 €, des régularisations de dépenses pour 33 822 € et le produit des cessions d'immobilisations pour 54 850 € et des indemnités d'assurance pour 11 135 €.

Des opérations d'ordre de transferts entre sections : 398 778 €

Elles comprennent l'amortissement des subventions encaissées au titre d'acquisitions d'immobilisations amortissables pour 206 034 €, la reprise des provisions pour litiges pour 151 470 € et pour dépréciation des actifs circulants pour 41 274 €.

Résultat reporté de 2021 : 1 200 000 €

LE RESULTAT

1.5 M€

Pour 2022, la section de fonctionnement dégage un excédent de 1 549 425 €.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

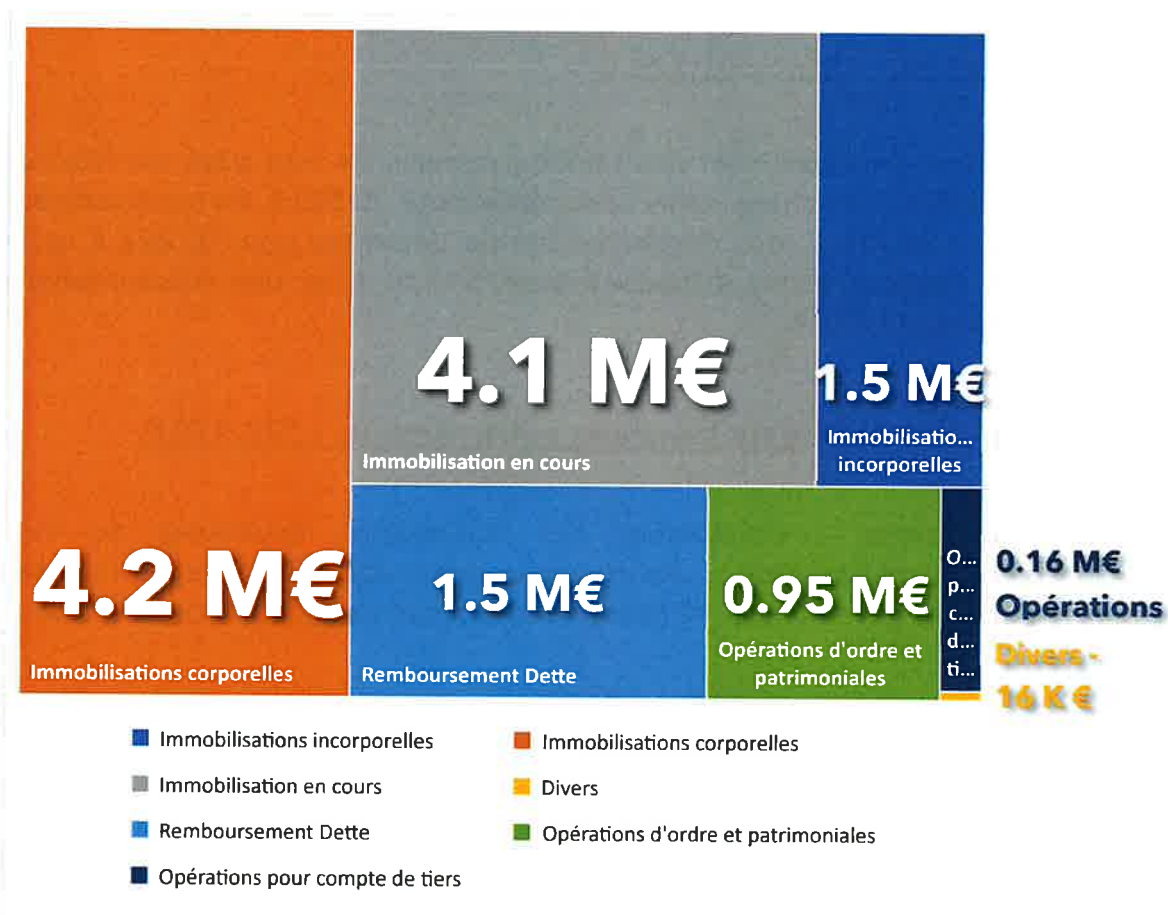
LES DEPENSES

70.4%

Taux de réalisation

Les dépenses en investissement représentent 12 347 841 € auxquelles s'ajoute 4 138 134 € reportés sur 2023 de certaines dépenses non payées en 2022.

Les principales dépenses d'investissement sont ainsi ventilées :



Immobilisations incorporelles : 586 082 €

D'une part les frais d'études pour 394 569 € dont principalement 202 674 € pour la construction du Complexe Tennis et Sportif et 38 987 € pour la réfection toitures du Complexe Sportif Europe. Le reste des dépenses correspond à différents diagnostics techniques et sanitaires, audits de sécurité, diagnostics énergétique.

D'autre part, ce chapitre reprend les acquisitions de logiciels pour 191 513 €.

Immobilisations corporelles : 4 246 959 €

La Ville a réalisé 1 517 924 € de travaux dans ses équipements dont 823 076 € pour les bâtiments scolaires, 79 503 € dans les centres de loisirs, 261 342 € dans les crèches, 74 500 € dans les équipements culturels, 107 235 € dans les équipements sportifs et 172 300 € dans les autres bâtiments.

Les dépenses de travaux de voirie et de réseaux représentent 1 126 073 € dont 678 000 € au titre des travaux d'aménagement du quartier de la Clef de Saint-Pierre, le solde étant dédié aux travaux récurrents d'entretien des voiries.

Les travaux de plantations pour nos espaces verts représentent 53 768 €.

Les aménagements et autres agencements de terrain (squares et cours) s'élèvent à 99 266 € dont 36 726 € dans des cours d'écoles et 30 000 € dans différents squares de la Commune.

Les acquisitions de matériel, outillage et véhicules s'élèvent à 944 965 € dont 357 937 € de matériel et outillage technique et 451 100 € de matériel de bureau et informatique.

Les autres immobilisations corporelles s'élèvent à 488 474 €

Immobilisations en cours : 4 057 997€

Il s'agit de deux opérations structurantes réalisées par la Ville que sont le Complexe Tennis et Sportif pour 3 957 319 € et la fin du règlement pour le Gymnase Lionel Terray pour 100 678 €

Taxe d'aménagement : restitution pour 7 133 €.

Remboursement de la dette : 1 448 536 €.

Dépôts et cautionnements reçus (remboursements effectués) :
11 008 €.

Opérations pour compte de tiers : 162 216 €

Il s'agit des travaux de voirie sous mandat de Saint Quentin-en-Yvelines effectués par la commune à la Clé de Saint Pierre.

Opérations d'ordre et patrimoniales : 954 155 €

Les opérations d'ordre de transferts entre les sections pour 398 778 € sont composées de la quote-part des subventions d'équipement transférées au compte de résultat pour 206 034 €, des reprises de provisions pour dépréciation des comptes de redevables pour 41 274 €, des reprises de provisions pour litiges pour 151 470 € et opérations patrimoniales pour 555 376 €.

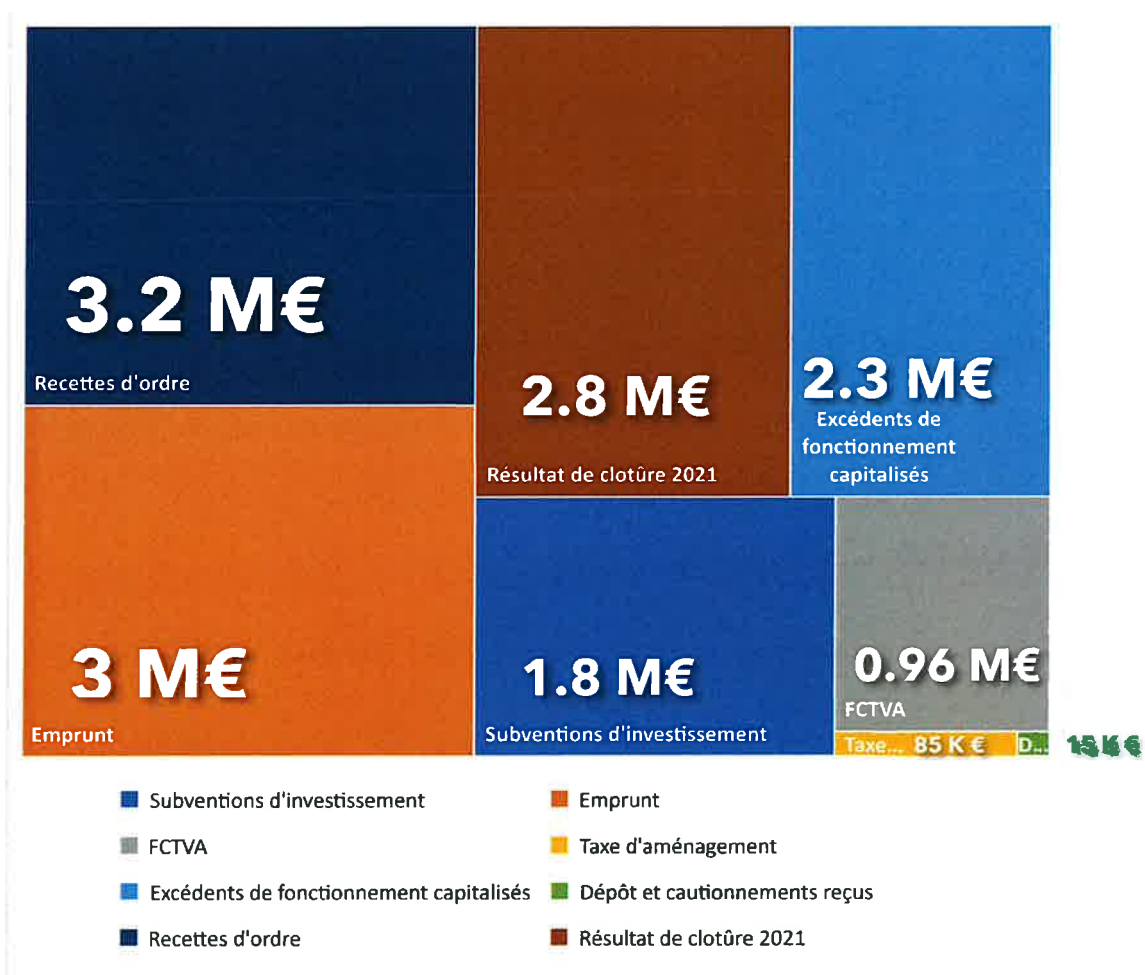
LES RECETTES

70.4%

Taux de réalisation

Les recettes d'investissement s'élèvent à 14 216 271 € dont 2 818 321 € de résultat de clôture de 2021 et des recettes de l'exercice, non encaissées en 2022, pour un montant de 2 248 673 €.

Les principales recettes d'investissement sont ainsi ventilées :



Subventions d'investissement : 1 767 270 €

La Ville a perçu pour le financement de certains investissements 1 435 430 € de fonds de concours de la part de Saint-Quentin en Yvelines, 300 000 € de participation aux travaux effectués dans les crèches de la part de la Caisse d'Allocation Familiales, une subvention de 50 000 € pour le projet « de sécurité informatique » de l'Etat et 11 840 € de produit des amendes de police affectés.

Emprunt : 3 000 000 €

Il s'agit de l'encaissement de deux emprunts respectivement de 1 000 000 € au taux de 0.48% et de 2 000 000 € au taux de 0.91%.

FCTVA : 957 388 €

Taxe d'aménagement : 84 557 €

Excédents de fonctionnement capitalisés (résultat 2021) : 2 328 314 €

Dépôt et cautionnements reçus : 14 938 €

Recettes d'ordre : 3 245 403 €

Les opérations de transfert entre sections pour 2 690 026 € dont 2 563 941 € de dotations aux amortissements, 41 274 € de dotations aux provisions et 54 850 € d'écritures de cessions. Le reste correspond aux opérations patrimoniales.

RESULTAT

1.9 M€

Excédent de financement

La différence entre les mandats et les titres émis en 2022 laisse apparaître un excédent de financement de 1 868 430 €. Après reports, le résultat net de la section d'investissement se traduit par un besoin de financement de 21 030 €.